



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 18 décembre 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 7 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 28 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique
Daidié Jean-Patrick, vice-syndic
Rothen Barbara, conseillère communale
Joye Stéphane, conseiller communal
Rémié Wenceslas, conseiller communal
Bavaud Camille, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal

La séance est présidée par Mme Anita Balz, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

La Présidente indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et La Présidente la déclare ouverte à 20h00. Elle précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal du Conseil général.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme Martine Currat-Joye qui siège pour la première fois au Conseil communal, en remplacement de Mme Sarah Dupasquier, démissionnaire du groupe Gauche plurielle.

La Présidente excuse l'absence de M. Marc Küng (7 Villages), pour raisons professionnelles et de M. Vincent Barras (Gauche plurielle), pour raisons de santé.

Du fait que M. Vincent Barras est scrutateur et que Mme Sarah Dupasquier, sa remplaçante, a démissionné du Conseil général, le bureau du Conseil général a désigné M. Daniel Schrago, comme scrutateur ad interim, pour le groupe Gauche plurielle.

La Présidente se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2018.
2. Adoption du règlement du Conseil général.
3. Vente de zone à bâtir / contribution communale pour la construction du home des Fauvettes à Montagny-la-Ville.
4. Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement forestier Broye – Vully (GFBV).
5. Adoption des statuts et de la clé de répartition de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne - STEP régionale « L'Eparsse ».
6. Budget 2019.
 - 6.1. Présentation du budget de fonctionnement.
 - 6.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
 - 6.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
 - 6.4. Présentation du budget des investissements :
 - a. 140.506.05 Véhicule tonne-pompe et matériel pour le Service du feu.
 - 140.606.0 Vente de véhicule et matériel pour le Service du feu.
 - 140.661.25 Subvention ECAB tonne-pompe et matériel Service du feu.
 - b. 210.506.2 Achat matériel pour les écoles (2019).
 - c. 290.503.13 Crédit étude pour installation de containers scolaires.
 - d. 570.522.0 Contribution construction home les Fauvettes.
 - e. 620.501.52 Réfection chemin des Roches Montagny-la-Ville.
 - f. 620.501.53 Réfection accotements route Les Arbognes – Noréaz.
 - g. 620.501.54 Remplacement revêtement rte de la Planche (Arbognes-MLV).
 - h. 620.501.55 Réfection trottoir et giratoire à Cousset.
 - i. 620.501.56 Réfection trottoir à Cousset-Côté MLV jusqu'au passage CFF.
 - j. 620.501.57 Aménagement place de lavage pour le service de voirie à MLM.
 - k. 620.501.58 Eclairage public Jordil Mannens et Bas-des-Esserts Cousset.
 - l. 620.501.59 Réfection route de Corserey à Grandsivaz.
 - m. 620.501.60 Réfection du revêtement de la route de Noréaz.
 - n. 620.501.61 Réfection des routes -reflachages et dégâts hivernaux-.
 - o. 620.503.02 Achat d'un silo à sel pour la voirie.
 - p. 620.506.00 Achat de véhicules et machines.
 - q. 620.661.07 Subvention cantonale chemin des Roches à MLV.
 - r. 650.501.0 Aménagement arrêt TP et déplacement passage piétons à Cousset.
 - s. 650.501.1 Construction abri de bus à Montagny-les-Monts.
 - t. 700.501.23 Raccordement nouvelles constructions au réseau.
 - u. 700.501.38 Remplacement conduite eau potable Fin-des-Esserts à Cousset.
 - v. 700.501.39 Remplacement conduite eau potable route de Corcelles à Cousset.
 - w. 700.501.40 Remplacement conduite eau potable route Arbognes-route des Buissons, Cousset.
 - x. 710.501.24 Contrôle canalisations EC/EU routes des Rochettes et de Belmont, MLV.
 - y. 710.501.25 Collecteur EC/EU route des Arbognes à Cousset.
 - z. 710.501.26 Frais étude système séparatif Laiterie-Pré Michel MLV.
 - aa. 720.506.7 Achat du compacteur à carton de la déchetterie.
 - bb. 810.524.0 Participation capital social Groupement forestier Broye-Vully.
 - 6.5. Vote général du budget d'investissement.
 - 6.6. Vote du budget de fonctionnement.
7. Informations sur la suite du projet global Ecole-Administration-Sports.
8. Présentation de la planification financière 2020 – 2024.

9. Reprise au domaine public de deux routes forestières à Montagny-la-Ville.
10. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors des séances du 29 mai et 4 octobre
11. Divers

La Présidente demande s'il y a des remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

A ce moment-là, quelqu'un frappe vigoureusement à la porte et l'ouvre. C'est Saint-Nicolas qui a fait un crochet par Montagny pour saluer les membres du Conseil général en cette journée de ... St-Nicolas. Après quelques paroles et la distribution de friandises à toutes les personnes présentes, St-Nicolas quitte la salle et le déroulement de la séance se poursuit.

Au vu de l'ordre du jour qui est copieux, la Présidente demande au Conseil général d'être succinct et concis. Les débats se dérouleront toujours de la même manière, soit :

- Tout d'abord, la parole sera donnée à l'organe concerné (Conseil communal, commission, etc.)
- Ensuite les chefs de groupe s'ils souhaitent s'exprimer
- Ensuite les membres du Conseil général.

Cette précision étant faite, la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2018.

La Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil général. Ce n'est pas le cas et le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à son auteur.

La Présidente passe au point suivant.

2. Adoption du règlement du Conseil général.

La Présidente indique que le Conseil général a pu prendre connaissance du règlement qui a été élaboré par une commission spéciale du Conseil général. Ce règlement a reçu l'aval du Conseil communal et a été préavisé favorablement par le service des communes. La Présidente signale que du fait que la loi sur la commune impose certains délais que le Conseil général aurait souhaité changer, il n'a pas été possible, par exemple, d'imposer des délais plus courts comme le délai d'envoi du rapport de la commission financière au Conseil général.

La Présidente informe qu'elle n'a pas reçu de demande de modification. Elle ouvre néanmoins la parole concernant cet objet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet l'adoption du règlement du Conseil général au vote, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que le règlement du Conseil général est approuvé à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

3. Vente de zone à bâtir / contribution communale pour la construction du home des Fauvettes à Montagny-la-Ville.

La Présidente donne la parole à M. Stéphane Joye, conseiller communal, qui, se référant au dossier faisant partie de la convocation, explique le projet qui consiste à vendre un droit à bâtir pour une surface de 900 mètres carrés à Fr. 30.00 le mètre carré, soit Fr. 27'000.00. En

contrepartie, du fait qu'il s'agit d'un usage d'intérêt public, la commune s'engage à soutenir la création d'un parking sur cette surface, à hauteur de 400 mètres carrés au même prix, soit Fr. 12'000.00. Ainsi, le montant net à charge de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye sera de Fr. 15'000.00.

La Présidente remercie M. Stéphane Joye et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet la vente de zone à bâtir / contribution communale pour la construction du home des Fauvettes à Montagny-la-Ville au vote, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que la vente de zone à bâtir / contribution communale pour la construction du home des Fauvettes à Montagny-la-Ville est approuvée à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

4. Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement forestier Broye – Vully (GFBV).

La Présidente se réfère au dossier qui fait partie intégrante de la convocation. Elle donne la parole à M. Camille Bavaud, conseiller communal, qui précise qu'en cas d'approbation de ce projet, le nouveau Groupement forestier Broye-Vully entrera en fonction officiellement le 16 janvier par le biais de sa séance constitutive qu'il est prévu d'organiser à Léchelles.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Gilbert Stocker, chef du groupe continuité et avenir, a constaté que la part communale se monte 1,42 % des charges et il demande si un budget d'exploitation a été établi pour en connaître la part communale.

M. Camille Bavaud se réfère au budget communal 2019, qui mentionne Fr. 7'001.00 au fonctionnement et Fr. 15'600.00 à l'investissement. Ces deux points feront l'objet d'une approbation par le Conseil général dans le cadre du budget.

M. Jérémie Joye (continuité et avenir) demande ce qu'il en sera des recettes.

M. Camille Bavaud répond que le Groupement forestier s'occupe de l'entier de la gestion qui est en pot commun. Dès lors, les produits viennent diminuer les charges et c'est ainsi le montant net qui est à la charge des membres du Groupement forestier, selon la clé de répartition. Tous les propriétaires de forêt savent qu'aujourd'hui, l'exploitation de bois n'est pas bénéficiaire et qu'il en coûtera donc quelque chose.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet l'adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement forestier Broye–Vully (GFBV) au vote, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement forestier Broye–Vully (GFBV) est approuvée avec 26 votes positifs, 1 vote négatif et 1 abstention. Elle passe au point suivant.

5. Adoption des statuts et de la clé de répartition de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne - STEP régionale « L'Epargne ».

La Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation de cet objet. M. Rémy Grether, conseiller communal, indique que ce projet, débuté en 2016, est présenté de manière détaillée dans le dossier de convocation et il demande de s'y référer. Il fait part, sans les détailler, des avantages et des contraintes légales, notamment de la loi fédérale, en indiquant que c'est une opportunité pour Montagny de se raccorder en même temps que toutes les communes du bassin

versant. Il termine en présentant M. Alexandre Vonlanthen, président de l'Eparse et Syndic de Cugy, qui est disponible ce soir pour répondre aux questions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) intervenant au nom du groupe 7 Villages, relève :

- Le Groupe 7 Villages est conscient de l'importance du traitement des eaux.
- La STEP de Cousset est une installation qui date des années 1990 et qui fait l'objet d'un entretien continu, ce qui fait qu'elle fonctionne très bien aujourd'hui. La STEP de Cousset est d'ailleurs très bien cotée au niveau cantonal, selon les bilans publiés.
- Le canton ne contraint pas à une adhésion à l'Eparse.
- En cas d'adhésion à l'Eparse, les installations devront être démontées et démolies aux frais de la commune qui est propriétaire de la STEP. Par contre, la démolition de la STEP de Payerne est prise en charge par l'Eparse.
- La participation à l'Eparse augmente la participation budgétaire communale pour le traitement des eaux usées de Fr. 160'000.00 par an, ce qui n'est pas négligeable.
- Le dossier n'est pas complet, il n'y a que des exemples de calculs dans les annexes, il manque des chiffres fiables pour pouvoir voter valablement.
- Le canton de Fribourg n'octroie aucune subvention, alors que le canton de Vaud en donne à ses communes. En conséquence, dans la répartition des coûts, ce sont les communes fribourgeoises qui paient le plus du fait qu'il n'y a pas de subvention fribourgeoise.

M. Marc Fragnière (Gauche plurielle), intervenant au nom du groupe Gauche plurielle, relève :

- Le Groupe Gauche plurielle se demande si l'approbation des statuts va bien dans l'intérêt de la commune à l'heure actuelle.
- Le dossier soumis au Conseil général est incomplet, il y a des annexes qui sont toujours en cours d'élaboration. Il manque également la convention entre la commune et l'Eparse.
- L'état actuel de la STEP, décrite dans le dossier tout d'abord en bon état, est ensuite déclassée comme obsolète quelques lignes plus tard. Qu'en est-il vraiment ?
- La commune devra payer pendant plusieurs années sa contribution à l'Eparse tout en continuant à payer le coût de fonctionnement de la STEP actuelle. Cela fait craindre de lourdes conséquences financières pour les habitants de notre commune.

La Présidente demande s'il y a encore des remarques concernant cet objet.

M. Jean-Luc Clément (7 villages) informe qu'il a contacté M. Hubert Lauper, Président de l'AESC (association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz), qui a lui a conseillé d'être prudent avec cette adhésion à l'Eparse car ni le canton, ni la confédération ne peuvent imposer cette adhésion. Dire que c'est à cause des micro-polluants qu'il faut adhérer à l'Eparse est une fausse information. Il fait part de ses considérations contre cette adhésion :

- Il manque beaucoup trop d'éléments concernant la nouvelle STEP L'Eparse
- La STEP de Cousset serait opérationnelle pour encore 10 ou 15 ans, la commune de Montagny est bien équipée et autonome.
- Il faut se donner la peine d'étudier la chose, il y a trop d'inconnues à ce jour. Il n'y a donc pas lieu de se précipiter.

- Il demande d'attendre sur des éléments supplémentaires, à considérer avec de grandes réserves au vu de notre bonne situation actuelle.
- Il ne faut pas toujours croire ce que Berne ou le canton dit.

M. Rémy Grether, conseiller communal répond aux remarques ci-dessus :

- Il confirme que la STEP de Montagny n'est pas du tout obsolète avant 10 ou 15 ans. Elle est donc encore fonctionnelle à long terme.
- N'en demeure pas moins le problème des micro-polluants qui ne peuvent pas, selon les experts, être résolus par la commune de Montagny du fait du faible volume traité à la STEP de Cousset.

M. Joël Terrapon, Gauche plurielle, fait part de son avis :

- Il soulève le problème de la gestion du personnel et se demande si la commune va perdre son personnel, ce qui est inquiétant.
- Il se pose la question de l'application de la clé de répartition des coûts, notamment en ce qui concerne les frais de démolition de la STEP de Payerne qui ne sera pas prise en charge par cette commune.

M. Alexandre Vonlanthen, Président du comité de pilotage de l'Eparse, répond aux questions :

- Gestion du personnel : du fait de la mise à la retraite de plusieurs employés dans d'autres STEP, il n'y a aucune crainte à avoir. Si le personnel a envie de rejoindre l'Eparse, il sera le bienvenu.
- Dossier incomplet : Il admet qu'il manque des éléments, le projet est complexe et ce n'est pas possible d'avoir un dossier complet du fait de l'étude qui est au stade d'avant-projet. La séance d'information du 3 juillet a néanmoins permis d'avoir un aperçu sur ce projet.
- Démolition de la STEP de Cousset aux frais de la commune : Prendre toute la démolition des STEP conduirait à une augmentation des coûts pour l'ensemble des communes, donc aussi à Montagny. Il précise la répartition des coûts pour la ville de Payerne qui assume seule la transformation de son propre réseau pour permettre de collecter toutes les eaux jusqu'à la future STEP de l'Eparse.
- Subventions : Le canton de Vaud octroie des subventions pour supprimer les petites STEP et du fait de la mise en œuvre de la nitrification. Sur Fribourg, la nitrification se fait déjà et on ne peut pas obtenir de subvention pour cela. Une intervention a été faite auprès du Grand Conseil fribourgeois pour obtenir tout de même des subventions mais c'est peine perdue, pour des raisons essentiellement économiques car le grand argentier cantonal ne veut pas délier les cordons de la bourse.
- Obsolescence de la STEP de Cousset : M. Alexandre Vonlanthen confirme que la STEP de Cousset peut tenir encore quelques années, jusqu'en 2030 – 2032. Il indique que mettre en service une nouvelle STEP régionale prend du temps, ce sera entre 2023 et 2025. Il invite donc la commune à entrer tout de suite dans le processus et donc de participer à la construction plutôt que subir d'autres projets, par exemple celui de la Basse-Broye. Il vaut mieux tenir le couteau par le manche que de subir par après.

- Processus de la nouvelle STEP : M. Alexandre Vonlanthen tient à remercier M. Thierry Bussard, ancien conseiller communal, pour ses trois années de participation au comité de pilotage de l'Eparse.
- Frais pendant la phase de construction : il est vrai que la commune de Montagny devra assumer les coûts actuels en plus du coût de construction de la STEP de l'Eparse. Il ne s'agit cependant que de frais d'investissements, sans prise en charge des coûts financiers de fonctionnement.
- Augmentation des coûts de traitement : Du fait que la STEP de Cousset est complètement amortie, l'augmentation du coût provoqué par l'Eparse ne correspond qu'aux coûts financiers pour le nouvel investissement à la STEP régionale.

M. Alexandre Vonlanthen termine en conseillant au Conseil général de prendre le train en marche et donc de voter l'adhésion de Montagny à l'Eparse.

M. Marc Fragnière (gauche plurielle) se dit surpris d'apprendre qu'il y ait eu une séance d'information le 3 juillet, car il semble que personne n'ait reçu d'invitation.

M. Jean-Luc Clément (7 villages) constate que selon les explications du Conseil communal, l'épuration coûtera 2 à 3 fois plus cher. Il demande si l'adoption des statuts oblige la commune de Montagny d'aller à Payerne, ou s'il est toujours possible pour la commune de se retirer du projet.

M. Rémy Grether, conseiller communal, réfute le fait qu'il ait dit qu'une adhésion à l'Eparse coûterait 2 à 3 fois plus cher. Il a juste dit que la commune, en plus de payer le coût de fonctionnement de notre STEP, devait payer les charges financières de l'Eparse.

M. Alexandre Vonlanthen, président du comité de pilotage de l'Eparse, est navré d'apprendre que l'invitation à la séance d'information du 3 juillet n'est pas parvenue au Conseil général. L'Eparse a transmis aux communes pour le faire suivre au Conseil général. Il poursuit en précisant :

- Pour les coûts, ce n'est pas 2 fois plus chers, c'est env. Fr. 140.00 par équivalent/habitant. Un autre élément à prendre en compte, ce sont les eaux parasites. Pour Montagny, c'est une inconnue du fait de la difficulté du comptage des eaux.
- En 2030-2032, la commune de Montagny devra régionaliser l'épuration des eaux, et ce conformément au plan directeur cantonal. Ce sera obligatoire.
- L'entrée dans l'Eparse se fait de manière définitive, ce n'est pas pour en ressortir plus tard.
- Il termine en indiquant que si la commune de Montagny dit non, les eaux de Corserey et de Torny devront être éliminées ailleurs, peut-être à la STEP de Pensier.

M. François Genetelli (7 villages) intervient en tant que secrétaire de la commission financière. Il informe de l'excédent de recettes du compte de fonctionnement pour l'épuration, qui est mis en réserve chaque année, se monte à Fr. 300'000.00. Dès lors, il estime que les rentrées ordinaires suffisent à assumer le surcoût pour l'adhésion de la commune à l'Eparse.

M. Alexandre Vonlanthen indique que devant un tel montant en réserve, ce qui est une situation réjouissante pour Montagny, les finances ne seraient guère péjorée par l'adhésion à l'Eparse.

M. Rémy Grether, conseiller communal, informe que les intérêts de Montagny seront sauvegardés dans les organes de l'Eparse. Il est prévu de se faire représenter par une personne au comité de direction et 5 personnes à l'Assemblée des délégués.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) demande s'il est possible de prolonger la STEP de Montagny au-delà de 2030.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que dans l'absolu, en cas de non adhésion à l'Eparse, ce serait probablement possible, pour autant que le législateur ne mette pas la pression. Mais en l'état, c'est un peu l'inconnu. Peut-être, ce ne sera plus une question d'obsolescence, la commune n'aura alors plus de choix.

M. Alexandre Vonlanthen, indique que l'obsolescence n'est effective que le jour où la STEP n'est plus capable de traiter les eaux du fait du dépassement de sa capacité de traitement. Cela dépend donc de la réserve de traitement de la STEP de Cousset, en termes d'équivalent-habitants. Une fois que la capacité maximale sera atteinte, le canton exigera de la commune de trouver une solution. Un agrandissement de la STEP actuelle ne sera pas autorisé par l'Etat, c'est inscrit dans le plan directeur cantonal.

M. Jean-Luc Clément, (7 villages) rappelle à tous que la capacité maximale de la STEP de Cousset est d'environ 3000 équivalent-habitant. Il informe s'être renseigné auprès M. Hubert Lauper qui lui a dit qu'il existe d'autres solutions. L'Eparse n'est pas obligatoire pour Montagny, le dossier est loin d'être ficelé, il ne faut pas se presser et paniquer dans cette affaire.

La parole n'est plus demandée. La Présidente soumet l'adoption des statuts et de la clé de répartition de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne - STEP régionale « L'Eparse » au vote, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'adoption des statuts et de la clé de répartition de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne - STEP régionale « L'Eparse » est refusée avec 18 votes négatifs, 8 votes positifs et 2 abstentions.

Elle remercie M. Alexandre Vonlanthen pour ses explications et prend congé de sa présence à cette séance. Elle passe au point suivant.

6. Budget 2019.

6.1. Présentation du budget de fonctionnement.

La Présidente donne la parole à Mme Chantal Genetelli, Syndique, qui cite les montants totaux du budget de fonctionnement 2019 :

- Fr. 9'119'112.26 en charges,
- Fr. 9'119'942.00 en produits, soit un bénéfice budgété de Fr. 829.74.

Pour l'établissement de ce budget, le Conseil communal a mené une approche semblable aux années précédentes. Elle précise que l'endettement est en baisse, la marge d'autofinancement en hausse, et que la capacité d'emprunt et d'investissement est également en hausse, selon les chiffres transmis par le Service des communes.

La Syndique indique que le Conseil communal s'est montré prudent dans l'estimation des recettes fiscales, comme pour les années précédentes. Elle donne ensuite des précisions sur

certaines comptes de fonctionnement, dans les différents chapitres, comme indiqué dans le document transmis au Conseil général avec la convocation. Elle termine en rendant la parole à la Présidente.

6.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).

La Présidente remercie la Syndique pour sa présentation et donne la parole à M. Olivier Dousse pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, procède à la lecture des conclusions du rapport de la commission. Il rappelle que le document complet a été transmis au Conseil général avec la convocation.

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites ci-dessus, la commission financière conclut que :

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 87a LCo et 43a RELCo.
- Le budget respecte le principe de la non compensation des dépenses avec les recettes.
- La distinction entre le budget de fonctionnement et le budget des investissements est conforme aux prescriptions du plan comptable harmonisé.
- Le montant des amortissements financiers obligatoires figurant dans le « contrôle de l'endettement 2017 » est effectivement couvert par le montant d'amortissements prévu au budget.

En conséquence, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, dans leur ensemble.

6.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.

La Présidente ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

M. Marc Fragnière, intervenant au nom du groupe Gauche plurielle, indique bien que comprendre que des charges sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune. Mais il regrette qu'un accent particulier soit mis en 2019 sur les routes et la police du feu. Le groupe souhaiterait que la commune fasse plus d'effort pour soutenir, entre autres, les enfants, la jeunesse et les seniors.

M. Marc Fragnière (gauche plurielle) a pris note de la hausse du coût de formation des pompiers, justifiée dans les explications du Conseil communal. Il se demande pourquoi cela n'influe pas le compte 140.309.0 (formation) plutôt que le compte 140.301.0 (solde du corps des pompiers).

La Syndique précise que la hausse se porte sur les deux comptes, 140.301.0 et 140.309.0, plus particulier le compte 140.301.0 (solde du corps des sapeurs-pompiers). L'augmentation de la formation influe le compte 140.309.0 et non pas un autre, comme elle a pu le faire comprendre dans son explication générale préalable sur le budget de fonctionnement. Elle regrette ne pas s'être clairement exprimée et elle espère que cette précision permette de répondre à la question de M. Marc Fragnière.

M. Marc Fragnière répond que c'est en ordre.

La parole n'est plus demandée et la Présidente passe au point suivant.

6.4. Présentation du budget des investissements :

- a. 140.506.05 Véhicule tonne-pompe et matériel pour le Service du feu.**
140.606.0 Vente de véhicule et matériel pour le Service du feu.
140.661.25 Subvention ECAB tonne-pompe et matériel Service du feu.

La Présidente donne la parole à M. Stéphane Joye, conseiller communal, qui, se référant à la fiche d'investissement transmise au Conseil général avec la convention, donne des informations détaillées sur cet investissement. L'acquisition projetée pour un montant total de Fr. 517'400.00 se décompose comme suit :

- Fr. 450'000.00 pour le nouveau véhicule tonne-pompe.
- Fr. 50'000.00 pour le matériel à intégrer dans le tonne-pompe.
- Fr. 17'400.00 de matériel de lutte contre les inondations.

Il est attendu des subventions ECAB pour ces objets, à hauteur de Fr. 204'350.00. Le rachat par l'ECAB du véhicule de première intervention, actuellement en service, est estimé à Fr. 40'000.00.

M. Stéphane Joye indique que selon l'ECAB, le véhicule de première intervention actuellement en fonction ne répond plus au standard déterminé dans le concept FriFire. C'est pourquoi il faut changer ce véhicule léger par un camion tonne-pompe dont le cahier des charges a été établi par l'ECAB. Par ailleurs, il s'agit aussi de mettre en œuvre la vision de l'ECAB « sapeurs-pompiers 2020+ » qui prévoit la répartition de moyens d'extinction selon des risques cartographiés dans le canton de Fribourg. Il est projeté entre 30 et 35 bases de départ (casernes) dans le canton, dont celle de Montagny qui répond aux critères géographiques. Le périmètre d'intervention de la caserne de Montagny pourrait donc s'étendre à d'autres communes aux alentours.

M. Stéphane Joye précise que l'ECAB prévoit, en 2020, de reprendre à son compte l'entier du parc des véhicules dédiés à la défense contre l'incendie dans le canton de Fribourg. Dès lors, le véhicule tonne-pompe devrait être racheté par l'ECAB à hauteur de Fr. 250'000.00.

M. Stéphane Joye demande, au nom du Conseil communal, d'accepter cet investissement.

La Présidente remercie M. Stéphane Joye et ouvre la discussion.

M. Gilbert Stocker, au nom du groupe Continuité et Avenir, souligne tout d'abord que le total des investissements prévus, entre anciens et nouveaux, se montent à Fr. 8'917'000.00. Les nouveaux investissements 2019 se montent quant à eux à Fr. 1'913'000.00. Il craint que la stratégie visant à se dépêcher de dépenser aujourd'hui dans la crainte de ne plus le faire demain ne soit guère judicieuse, en rapport avec les priorités de la commune. Dans cette optique, il aurait été judicieux que le point 7 à l'ordre du jour, « informations sur la suite du projet global Ecole-Administration-Sports », puisse être traité avant le budget des investissements 2019. M. Gilbert Stocker, au nom du groupe Continuité et Avenir, termine en invitant le Conseil communal à fixer des priorités dans les investissements futurs.

M. Daniel Francey (7 Villages) demande ce qu'il en est des coûts de formation des chauffeurs pour ce véhicule.

M. Stéphane Joye répond que les frais de formation pour les chauffeurs sont compris dans le compte de fonctionnement (140.309.0).

M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir), commandant du feu et l'administrateur communal précisent que cela est mentionné dans deux comptes, au 140.309.0 (Fr. 3'000.00 pour 3 permis à Fr. 1'000.00) et au 140.301.0 (Fr. 6'000.00 pour 240 heures x Fr. 25.00 par heure).

M. Daniel Francey n'est pas satisfait. Il estime la formation par chauffeur à Fr. 20'000.00. Multiplié par 10 chauffeurs, cela fait Fr. 200'000.00. Il estime que le budget est largement sous-estimé, à côté de la plaque.

M. Gérald Pidoud répond que les informations de M. Daniel Francey sont inexactes. D'une part, le prix de l'heure des sapeurs-pompiers n'est pas au niveau des chauffeurs professionnels. D'autre part l'estimation se base sur ce qui s'est passé au sein du corps de Belmont-Broye qui a touché un tonne-pompe l'an passé. Il explique qu'il y a déjà 5 pompiers qui ont le permis de camion. 10 pompiers ne doivent passer qu'un examen pratique pour accéder au permis C1 118 qui est un type de permis prévu uniquement pour les camions de pompiers, et non pas pour les camions de transport professionnels, ce qui fait que c'est moins cher et plus accessible.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement et le recours à l'emprunt si nécessaire pour l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe et de matériel pour le Service du feu, Fr. 517'400.00, sous déduction de la vente du véhicule actuel et de la subvention ECAB, Fr. 244'350.00, soit Fr. 273'050.00 net. Elle demande aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe et de matériel pour le Service du feu, Fr. 517'400.00, sous déduction de la vente du véhicule actuel Fr. 40'000.00 et de la subvention ECAB, Fr. 204'350.00, soit Fr. 273'050.00 net, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés avec 22 votes positifs, 5 votes négatifs et 1 abstention. Elle passe au point suivant.

b. 210.506.2 Achat de matériel pour les écoles (2019).

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 16'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 16'000.00 pour l'achat de matériel pour les écoles, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour l'achat de matériel pour les écoles de Fr. 16'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

c. 290.503.13 Crédit étude pour l'installation de containers scolaires.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 10'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 10'000.00 pour le crédit étude pour l'installation de containers scolaires, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour le crédit étude pour l'installation de containers scolaires de Fr. 10'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés avec 21 votes positifs, 3 votes négatifs et 3 abstentions. Elle passe au point suivant.

d. 570.522.0 Contribution pour la construction du home les Fauvettes.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 12'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 12'000.00 pour la contribution pour la construction du home les Fauvettes, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la contribution pour la construction du home les Fauvettes de Fr. 12'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

e. 620.501.52 Réfection du chemin des Roches Montagny-la-Ville.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 100'000.00, auquel il faut déduire une subvention de Fr. 60'000.00, soit un montant de Fr. 40'000.00 net.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

M. Jean-Pierre Fragnière (Continuité et Avenir) souhaiterait connaître le secteur concerné par les travaux.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond que le chemin des Roches est protégé à l'inventaire cantonal et il n'est donc pas possible de procéder à des travaux sommaires de réfection. Il indique que la partie supérieure du chemin, jusqu'à la limite communale vers Ponthaux, a déjà fait l'objet d'une réfection sans frais pour la commune dans le cadre du remaniement parcellaire simplifié de Léchelles. Les travaux vont donc se concentrer sur la partie molassique qui doit conserver son caractère. Il s'agira donc essentiellement de procéder à des corrections du fond, notamment pour guider l'eau dans la forêt.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 100'000.00 pour la réfection du chemin des Roches Montagny-la-Ville, auquel il faut déduire une subvention de Fr. 60'000.00, soit un montant de Fr. 40'000.00 net, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la réfection du chemin des Roches Montagny-la-Ville de Fr. 100'000.00, auquel il faut déduire une subvention de Fr. 60'000.00, soit un montant de Fr. 40'000.00 net, et le recours à l'emprunt si

nécessaire, sont acceptés avec 26 votes positifs, 1 vote négatifs et 1 abstention. Elle passe au point suivant.

f. 620.501.53 Réfection des accotements de la route Les Arbognes – Noréaz.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 150'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 150'000.00 pour la réfection des accotements de la route Les Arbognes – Noréaz, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la réfection des accotements de la route Les Arbognes – Noréaz de Fr. 150'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

g. 620.501.54 Remplacement du revêtement de la route de la Planche (Arbognes-Montagny-la-Ville).

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 152'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

M. Raphaël Pidoud, agissant au nom du groupe 7 Villages, indique que l'ensemble du groupe 7 Villages estime que l'enlèvement des pavés est une mesure inutile, dès lors qu'ils sont présents à cet endroit depuis si longtemps et qu'ils permettent entre autres de servir de ralentisseur du trafic dans ce secteur qui est limité à 80 km/h. Le groupe peut comprendre qu'une place de croisement soit nécessaire, à la faveur des véhicules de grand gabarit, mais il peine à comprendre une autre justification à cet investissement, c'est pourquoi il demande le rejet de cet objet.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, explique qu'il a repris le projet initié par son ancien collègue, M. Eric Soutter, qui comprenait alors une adaptation de la signalisation qui a ensuite été refusée par les Autorités cantonales. Selon une analyse de la route, les pavés sont dégradés, on parle de pavés feuilletés, et des trous se forment. En hiver, le risque de verglas est plus important avec des pavés qu'avec une chaussée bitumée. C'est un problème que la commune a déjà connu dans le passé avec la route du Pavement, entre les Arbognes et Montagny-les-Monts. Cette route était pavée en son temps et posait des problèmes d'entretien. Depuis que cette route a été goudronnée, la situation s'est nettement améliorée. M. Camille Bavaud informe qu'il est question aussi d'aménagement d'une place de croisement pour les gros véhicules. Il explique encore que la loi sur les routes oblige les communes à entretenir ses routes. M. Camille Bavaud prend acte qu'un groupe du Conseil général se contente de conserver des routes en mauvaise état, par le fait qu'elles contraignent les automobilistes à diminuer leur vitesse. Dès lors, il suffira au Conseil communal de ne plus boucher les trous pour contenter les citoyennes et citoyens de la commune qui se plaignent de vitesse excessive du trafic routier.

M. Camille Bavaud termine en indiquant que le Conseil communal exécutera sans aucun problème la décision du Conseil général.

M. Jean-Luc Clément (7 villages) indique que cette route n'a subi qu'un petit affaissement et dès lors il trouve exagéré de changer l'entier du revêtement. Il s'agit bientôt de la dernière route en pavés dans le district et ce serait dommage de la détruire. Il estime qu'il y a d'autres priorités dans la commune.

M. Camille Bavaud précise que le Conseil communal a étudié plusieurs variantes de réfection :

- La repose de pavés neufs, mais il faut alors procéder à une réfection du coffre, pour Fr. 180'000.00.
- Le remplacement des pavés les plus endommagés, avec remise à plat de la route, pour Fr. 110'000.00. Il s'agit de travaux en régie, payés à l'heure.
- La réfection complète de la route, avec enlèvement des pavés (égrappage, concassage, réutilisation sur place) et pose d'un nouveau tapis bitumeux, pour Fr. 152'000.00.

M. Camille Bavaud indique que le Conseil communal se pliera au choix du Conseil général, si ce dernier souhaite conserver une route dégradée. Finalement c'est le Conseil général qui représente la population et qui est garant de l'intérêt général.

M. Jean-Luc Clément indique qu'il existe une 4^{ème} variante, soit ne rien faire, une solution qui coûte beaucoup moins cher.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 152'000.00 pour le remplacement du revêtement de la route de la Planche (Arbognes-Montagny-la-Ville), et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour le remplacement du revêtement de la route de la Planche (Arbognes-Montagny-la-Ville), de Fr. 152'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont refusés par 27 votes négatifs et 1 abstention. Elle passe au point suivant.

h. 620.501.55 Réfection du trottoir et du giratoire à Cousset.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 87'000.00.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, précise que la commune n'est finalement pas maître de cette affaire du fait qu'il s'agit d'une participation aux frais de réfection initiés par le canton depuis le pont des Parchys jusqu'à la sortie du village de Cousset en direction de Payerne. Le canton va en effet poser un tapis phono-absorbant sur la route cantonale comme cela a été fait à Montagny-la-Ville l'an passé, et la commune devra assumer sa part à l'entretien au giratoire et aux trottoirs.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 87'000.00 pour la réfection du trottoir et du giratoire à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la réfection du trottoir et du giratoire à Cousset de Fr. 87'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

i. 620.501.56 Réfection trottoir à Cousset côté Montagny-la-Ville jusqu'au passage CFF.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 108'000.00.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, précise qu'il s'agit, tout comme l'investissement précédemment accepté par le Conseil général, de procéder à la réfection des trottoirs en même temps que la réfection de la route cantonale. Il s'agit de profiter de synergies du fait des travaux cantonaux.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 108'000.00 pour la réfection du trottoir à Cousset côté Montagny-la-Ville jusqu'au passage CFF, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la réfection du trottoir à Cousset côté Montagny-la-Ville jusqu'au passage CFF de Fr. 108'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

j. 620.501.57 Aménagement d'une place de lavage pour le service de voirie à Montagny-les-Monts.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 52'000.00.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, tout en remerciant le Conseil général de décider de l'achat d'équipement d'entretien, indique la nécessité de disposer d'une installation pour le nettoyage de ces équipements. Il explique que les véhicules communaux sont aujourd'hui lavés sur une place en toute illégalité, les eaux de lavage s'écoulant simplement dans la grille et ensuite la rivière, sans dispositif de traitement intermédiaire. Bien qu'il n'y ait jamais eu de réclamation, il s'agit pour la commune de se mettre à la norme en aménageant des installations techniques, comme un décanteur, afin de se prémunir tout risque de pollution de la rivière. Il s'agit aussi pour la commune d'être exemplaire et de se mettre à niveau des entreprises privées qui doivent disposer de ce genre d'installations.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) constate que les équipements de voirie sont toujours plus importants et il se demande s'il est prévu d'agrandir les locaux ou alors d'en disposer ailleurs, plus adaptés.

M. Camille Bavaud répond qu'il y a des projets, dont une acquisition de terrain à Cousset pour une voirie sur deux sites, mais cette solution se heurte à un problème d'acquisition de terrain. Le site se trouve à côté de la centrale de chauffage à distance, vis-à-vis de la gare. C'est un dossier qui est géré par son collègue, M. Jean-Patrick

Daidié, et qui avance difficilement. Il y a aussi une autre possibilité, celle d'agrandir la halle actuelle à Montagny-les-Monts sur la surface propriété de la commune, au-dessus des abris de protection civile. Mais pour l'instant, tout est en suspens, dans l'attente de la suite qui sera donnée au dossier des écoles.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 52'000.00 pour l'aménagement d'une place de lavage pour le service de voirie à Montagny-les-Monts, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour l'aménagement d'une place de lavage pour le service de voirie à Montagny-les-Monts de Fr. 52'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

k. 620.501.58 Eclairage public de la route du Jordil à Mannens et de la route Bas-des-Esserts à Cousset.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 32'000.00, dont Fr. 6'700.00 proviennent d'un report d'investissement 2018.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, précise qu'il s'agit de finaliser la construction de la route du Jordil à Mannens par la pose de l'éclairage public qui n'était pas prévu dans l'investissement initial. Pour la route Bas-des-Esserts à Cousset, il s'agit de la correction d'une décision inadaptée prise par le Conseil communal lors de la législature précédente. En effet, des socles d'éclairage ont été volontairement bétonnés, ce qui nécessite aujourd'hui des frais conséquents pour les dégager.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 32'000.00 pour l'éclairage public de la route du Jordil à Mannens et de la route Bas-des-Esserts à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour l'éclairage public de la route du Jordil à Mannens et de la route Bas-des-Esserts à Cousset de Fr. 32'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

l. 620.501.59 Réfection de la route de Corserey à Grandsivaz.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 45'000.00.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, indique la situation particulière de ce chemin communal en gravier qui contraint chaque année le service de voirie à déverser une quantité non négligeable de gravier pour boucher les trous. Sachant que la route est bitumée à la frontière de la commune voisine, il s'agit aussi de procéder à une jonction des chemins avec un aménagement surfacique de qualité similaire.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) se pose la question de l'opportunité de cet investissement, en rapport avec le peu de circulation sur cette route.

M. Camille Bavaud répond que cette route est empruntée surtout par des habitants de Torny pour un accès plus rapide à la route cantonale et au district de la Broye. Il s'agit aussi de répondre à une demande du Syndic de Torny qui se plaint régulièrement du mauvais état du chemin, notamment des dégâts provoqués aux voitures par les trous.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 45'000.00 pour la réfection de la route de Corserey à Grandsivaz, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la réfection de la route de Corserey à Grandsivaz de Fr. 45'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont refusés par 15 votes négatifs contre 14 votes positifs. L'égalité parfaite des votes, 14 contre 14, a été tranchée par la Présidente qui a voté contre cet investissement. Elle passe au point suivant.

m. 620.501.60 Réfection du revêtement de la route de Noréaz.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 30'000.00.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, précise qu'il s'agit d'une réfection du revêtement à l'entrée de la forêt, dans le sens montant. En raison des fortes chaleurs de cette année, le liquide bitumeux s'est concentré à la surface de la route, rendant la chaussée glissante. Il est donc question de raboter la route et d'apposer un nouveau revêtement. M. Camille Bavaud termine en précisant que le Conseil communal a adopté un saucissonnage des investissements routiers, nombreux cette année, en raison de la réticence du Conseil général à investir sur l'entretien des routes communales.

M. Jean-Luc Clément (7 villages) n'est pas d'accord avec la dernière remarque de M. Camille Bavaud. Le Conseil général soutient globalement les investissements pour la réfection des routes, il en a bien plus accepté qu'il n'en a refusé, mais il a aussi le droit de refuser un investissement s'il le juge inopportun.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions sur cet investissement.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 30'000.00 pour la réfection du revêtement de la route de Noréaz, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la réfection du revêtement de la route de Noréaz de Fr. 30'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés avec 25 votes positifs, 1 vote négatif et 2 abstentions. Elle passe au point suivant.

n. 620.501.61 Réfection des routes -reflachages et dégâts hivernaux-

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 80'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 80'000.00 pour la réfection des routes -reflaches et dégâts hivernaux-, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la réfection des routes -reflaches et dégâts hivernaux- de Fr. 80'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés avec 27 votes positifs et 1 abstention. Elle passe au point suivant.

o. 620.503.02 Achat d'un silo à sel pour la voirie.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 56'000.00.

M. Camille Bavaud explique qu'il s'agit de profiter de la réfection de la place devant la voirie pour procéder à la pose d'un silo à sel plus grand qui réponde au besoin du service de voirie. Il s'agit également de le placer à l'endroit adéquat. M. Camille Bavaud rappelle qu'un premier investissement du même type avait été refusé à l'époque et il ne s'agit en aucun cas pour le Conseil communal de provoquer le Conseil général en revenant à la charge avec cet objet.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

M. Daniel Francey (7 Villages) a constaté que la location du silo revenait à Fr. 3'400.00 par année et que le coût annuel du silo projeté reviendrait à Fr. 9'360.00 par an, frais financier et entretien compris. Il se pose dès lors la question de la nécessité d'acheter un nouveau silo.

M. Camille Bavaud, en se référant au message, indique qu'il ne s'agit pas des mêmes types de silos et que dès lors on peut difficilement comparer. Le silo projeté par le Conseil communal est d'une capacité double, rendant ainsi plus facile le réapprovisionnement puisqu'aujourd'hui, il faut attendre que le silo soit vide ou quasi-vide pour le remplir à nouveau, avec toutes les conséquences qui peuvent arriver en matière de sécurité routière dans des conditions météo rigoureuses. Par ailleurs, le sel stocké dans le silo actuel se fige sous l'action du froid, ce qui oblige les employés de la voirie à taper fort contre le réservoir avec un bâton, à toutes heures du jour et de la nuit, entraînant des plaintes du voisinage. Le nouveau silo est équipé d'un chauffage qui empêche le sel de se figer.

M. Daniel Francey (7 Villages) se demande s'il ne serait pas plus avantageux de louer un silo avec chauffage qui soit plus grand.

M. Camille Bavaud lui répond que cela n'est pas possible, pour des raisons de gabarit de transport. La seule solution consiste à acheter et à installer de manière définitive un silo, comme le propose le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 56'000.00 pour l'achat d'un silo à sel pour la voirie, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'achat d'un silo à sel pour la voirie de Fr. 56'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés avec 19 votes positifs, 6 votes négatifs et 3 abstentions. Elle passe au point suivant.

p. 620.506.00 Achat de véhicules et machines.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 7'300.00 pour un petit tracteur à gazon.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 7'300.00 pour l'achat de véhicules et machines, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour l'achat de véhicules et machines de Fr. 7'300.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

q. 620.661.07 Subvention cantonale chemin des Roches à Montagny-la-Ville.

La Présidente indique que ce point est une erreur dans le tractanda, dès lors que le Conseil général n'a pas à se déterminer sur une subvention cantonale pour la réfection d'un chemin. Elle passe au point suivant. Cette subvention est en lien avec l'investissement « e) 620.501.52 Réfection du chemin des Roches Montagny-la-Ville » accepté précédemment par le Conseil général.

r. 650.501.0 Aménagement d'un arrêt des transports publics et déplacement d'un passage pour piétons à Cousset.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 286'000.00.

M. Camille Bavaud informe qu'un premier projet a été abandonné à la suite de plusieurs oppositions des voisins. Il a donc fallu trouver une autre solution en collaboration avec le service des ponts et chaussées. Un avant-projet a été étudié pour s'assurer de sa faisabilité et pour en déterminer un coût.

M. Camille Bavaud indique que le budget proposé tient compte d'impondérables éventuels, comme le relèvement de conduites qui n'est pas avéré aujourd'hui. Il présente un plan de l'infrastructure et en détaille les spécificités techniques. Il est prévu de reposer le dallage devant Cousset-Centre du fait du rehaussement de la place. Il termine en détaillant les différents postes budgétaires, pour un montant total de Fr. 348'402.00 qui sera financé, d'une part par le report de l'investissement de l'ancien projet non utilisé de Fr. 62'868.50 et, d'autre part par ce nouvel investissement de Fr. 286'000.00. M. Camille Bavaud termine en indiquant que le projet correspond à l'analyse du bureau d'ingénieurs Christe et Gygax dans le cadre de l'étude de mobilité et de sécurité routière diligentée par le Conseil communal.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) demande pourquoi l'arrêt de bus n'est pas aménagé au centre scolaire et sportif.

M. Camille Bavaud répond qu'il s'agit d'un arrêt pour les transports publics, et pas seulement pour les transports scolaires. Il s'agit de créer un arrêt pour les correspondances avec les trains à la gare de Cousset. Cet arrêt sera particulièrement utile le jour où les élèves de la commune se rendront au cycle d'orientation de Cugy, tout d'abord avec le bus de transport public et ensuite avec le train.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) demande si les cars qui transportent les élèves au cycle d'orientation continueront à s'arrêter sur le bord de la chaussée au centre du village de Cousset.

M. Camille Bavaud explique qu'il s'agit des bus du cycle d'orientation et dès lors que les élèves seront scolarisés à Cugy, ils ne seront plus transportés par ces bus mais par les transports publics. La situation actuelle sera ainsi réglée.

M. Eric Pont (7 Villages) demande si des enfants doivent descendre des bus devant la gare de Cousset, dans le sens Fribourg – Payerne.

M. Camille Bavaud explique que l'arrêt de bus sera uniquement devant Cousset-Centre. Le bus ira tourner au giratoire et s'arrêtera dans l'autre sens, devant Cousset-Centre. C'est pourquoi il n'est pas prévu de faire un arrêt de l'autre côté de la route.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) déplore qu'il n'y ait qu'un seul arrêt dans un seul sens vis-à-vis de la gare. Il se demande s'il ne faudrait pas réanalyser le tout pour une solution sur les deux côtés de la route. Il se demande s'il n'y aurait pas une solution avec un nouveau giratoire à créer à l'embranchement de la route des Arbognes.

M. Camille Bavaud répond que d'une part, c'est difficile de trouver une place disponible pour un second arrêt des transports publiques et, d'autre part, la construction d'un nouveau giratoire serait d'un coût non négligeable pour la commune.

M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir) relève que les remarques de MM. Pont et Clément conduisent à un faux débat. Un seul arrêt à Cousset suffit puisque le bus est dans un terminus de la ligne de transport public à Cousset.

M. Pascal Chuard (Continuité et Avenir) confirme qu'un seul arrêt de bus suffit pour Cousset, du fait qu'il fait demi-tour à Cousset pour reprendre sa tournée. Et pour le cycle d'orientation, il confirme que le problème se règlera avec l'ouverture du site de Cugy.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote le complément d'investissement de Fr. 286'000.00 pour l'aménagement d'un arrêt des transports publics et le déplacement d'un passage pour piétons à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que le complément d'investissement pour l'aménagement d'un arrêt des transports publics et le déplacement d'un passage pour piétons à Cousset de Fr. 286'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés avec 18 votes positifs, 5 votes négatifs et 5 abstentions. Elle passe au point suivant.

s. 650.501.1 Construction d'un abri de bus à Montagny-les-Monts.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 21'000.00.

M. Camille Bavaud explique que les deux arrêts de bus de Montagny-les-Monts ne sont pas équipés d'un abri. Il est question de n'aménager qu'un seul arrêt, celui de l'école de Montagny-les-Monts du fait que le second arrêt, à la croisée, n'est pas optimum en termes de sécurité et qu'il devrait être possible de rassembler tous les usagers sur un seul point. Cet abri répondra aux normes, notamment sur les questions d'accessibilité. M. Camille Bavaud indique encore que le rassemblement sur un point est une conséquence du refus du canton d'abaisser la vitesse à la sortie de Montagny-les-Monts, en direction de Mannens. Ainsi, les élèves n'auront plus à cheminer le long de cette route, puisqu'ils devraient tous prendre le car postal au centre du village.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 21'000.00 pour la construction d'un abri de bus à Montagny-les-Monts, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la construction d'un abri de bus à Montagny-les-Monts de Fr. 21'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

M. Yannick Joye (Continuité et Avenir) demande à la Présidente s'il est possible de suspendre la séance pendant 5 minutes pour une pause.

La Présidente décide de suspendre la séance pendant 5 minutes.

Après 5 minutes, la Présidente reprend la parole en passant au point d'investissement suivant.

t. 700.501.23 Raccordement des nouvelles constructions au réseau.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 6'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 6'000.00 pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau de Fr. 6'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

u. 700.501.38 Remplacement d'une conduite d'eau potable au quartier Fin-des-Esserts à Cousset.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 102'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 102'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable au quartier Fin-des-Esserts à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable au quartier Fin-des-Esserts à Cousset de Fr. 102'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

v. 700.501.39 Remplacement d'une conduite d'eau potable à la route de Corcelles à Cousset.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 23'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 23'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route de Corcelles à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route de Corcelles à Cousset de Fr. 23'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

w. 700.501.40 Remplacement d'une conduite d'eau potable à la route des Arbognes-route des Buissons à Cousset.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 130'000.00.

M. Rémy Grether, conseiller communal, précise que c'est un investissement d'opportunité en lien avec la construction de maisons à proximité.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 130'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route des Arbognes-route des Buissons à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route des Arbognes-route des Buissons à Cousset de

Fr. 130'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

x. 710.501.24 Contrôle des canalisations eaux claires/eaux usées aux routes des Rochettes et de Belmont à Montagny-la-Ville.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 33'000.00.

M. Rémy Grether, conseiller communal, indique que cet investissement ainsi que ceux qui suivent sont liés à la mise en conformité planifiée dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Il précise encore que d'autres investissements de ce genre devraient suivre les années prochaines.

La Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 33'000.00 pour le contrôle des canalisations eaux claires/eaux usées aux routes des Rochettes et de Belmont à Montagny-la-Ville, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour le contrôle des canalisations eaux claires/eaux usées aux routes des Rochettes et de Belmont à Montagny-la-Ville de Fr. 33'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

M. Gilbert Stocker (Continuité et Avenir) demande si le Conseil communal peut envisager, à l'avenir, de rassembler tous les investissements tels que ceux-ci en un seul point.

La Présidente prend acte de cette demande et elle la soutient. Elle demande au Conseil communal, pour les prochaines séances, de rassembler au maximum les votes pour les investissements du même type.

Elle passe au point suivant.

y. 710.501.25 Extension du collecteur eaux claires et eaux usées à la route des Arbognes à Cousset.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 85'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 85'000.00 pour l'extension du collecteur eaux claires et eaux usées à la route des Arbognes à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour l'extension du collecteur eaux claires et eaux usées à la route des Arbognes à Cousset de Fr. 85'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

z. 710.501.26 Frais d'étude du système séparatif des eaux dans le secteur laiterie et Pré Michel à Montagny-la-Ville.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 40'000.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) demande si c'est une obligation de toujours faire des études pour des projets.

M. Camille Bavaud, en soutien de M. Rémy Grether, répond que l'étude est nécessaire pour s'assurer de l'état du réseau souterrain, notamment le diamètre des conduites. L'étude permet de planifier au mieux les travaux et leurs coûts.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 40'000.00 pour les frais d'étude du système séparatif des eaux dans le secteur laiterie et Pré Michel à Montagny-la-Ville, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour les frais d'étude du système séparatif des eaux dans le secteur laiterie et Pré Michel à Montagny-la-Ville de Fr. 40'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

aa. 720.506.7 Achat du compacteur à carton de la déchetterie.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 21'300.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 21'300.00 pour l'achat du compacteur à carton de la déchetterie, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour l'achat du compacteur à carton de la déchetterie de Fr. 21'300.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Elle passe au point suivant.

bb. 810.524.0 Participation au capital social Groupement forestier de Broye-Vully.

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et elle demande au Conseil communal s'il y a un complément d'information sur cet investissement de Fr. 15'600.00.

Ce n'est pas le cas et la Présidente demande aux chefs de groupe et aux membres du Conseil général s'il y a des questions à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet au vote l'investissement de Fr. 15'600.00 pour la participation au capital social Groupement forestier de Broye-Vully, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que l'investissement pour la participation au capital social Groupement forestier de Broye-Vully de Fr. 15'600.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés par 27 avis positifs et 1 avis négatif.

La Présidente remercie le Conseil général pour le bon déroulement des votes des nouveaux investissements et passe au point suivant.

6.5. Vote général du budget d'investissement.

La Présidente passe au vote global du budget d'investissement.

Elle demande aux membres du Conseil général qui approuvent le budget d'investissement 2019 de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que le budget d'investissement 2019, dans son ensemble, comprenant les reports et les nouveaux objets, adapté en fonction des décisions prises ce soir, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil général.

6.6. Vote du budget de fonctionnement.

La Présidente passe au vote global du budget de fonctionnement.

Elle demande aux membres du Conseil général qui approuvent le budget de fonctionnement 2019, qui boucle avec un excédent de produit de Fr. 829.74, de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que le budget de fonctionnement 2019 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil général.

Mme la Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

7. Informations sur la suite du projet global Ecole-Administration-Sports.

La Présidente indique que ce point a été ajouté à l'ordre du jour sur demande expresse de la commission spéciale du Conseil général. Le bureau du Conseil général a accepté à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La Présidente donne la parole au Président de la commission, M. Christophe Vienne (7 Villages).

M. Christophe Vienne interpelle le Conseil communal pour connaître l'état du dossier à ce jour, à la suite des décisions prises lors de la dernière séance de Conseil général.

M. Wenceslas Rémié, conseiller communal, répond que le Conseil communal a bien compris la décision du 4 octobre et le mandat qui lui a été confié, pour une alternative à la centralisation des écoles. Le Conseil communal s'est réuni à deux reprises et il en a planifié d'autres. Il est prévu de revenir avec des informations pour la prochaine séance du Conseil général au mois de mai.

M. Christophe Vienne demande s'il est prévu que le Conseil communal propose au Conseil général un crédit d'étude pour sa prochaine séance.

M. Wenceslas Rémié répond que le Conseil communal est en train d'étudier ce dossier et il ne peut pas donner plus d'information pour le moment.

M. Christophe Vienne prend bonne note.

M. Pascal Chuard (Continuité et Avenir) rend attentif le Conseil général que le législatif a voté pour le projet « sport » de 4 millions de francs il y a un an, projet qui est maintenant suspendu au projet global « Ecole – administration – sport ». Le Conseil communal a indiqué au mois d'octobre qu'un vote négatif du projet « Ecole – administration – sport » conduirait à une suspension du projet « sport ». Il rend attentif le Conseil général que des subventions sont

attendues dans le projet « sport », mais dans un délai de quatre à cinq ans au maximum. Il craint que le projet « Ecole – administration - sport » ne s'enlise pendant toute cette durée, entraînant dans son sillon le projet « sport » et toutes les subventions prévues. Il serait véritablement dommageable d'attendre encore la prochaine législature avant d'entreprendre le projet « sport ». Il estime que l'on devrait pouvoir commencer avec le projet « sport ».

La Présidente prend acte de l'intervention de M. Pascal Chuard qui vise à demander au Conseil communal d'aller de l'avant.

M. Wenceslas Rémié répond que le Conseil communal veut aller de l'avant et ne pas traîner avec ce dossier, c'est un besoin pour la commune.

M. Pascal Chuard répète que le Conseil communal doit avancer avec le projet « sport ».

La parole n'est plus demandée et la Présidente passe au point suivant.

8. Présentation de la planification financière 2020 – 2024.

La Présidente donne la parole à la Syndique qui, se référant au dossier annexé à la convocation n'a pas de remarque complémentaire à ajouter.

La Présidente remercie la Syndique et donne la parole au Président de la commission financière, M. Olivier Dousse (Continuité et Avenir) pour la lecture du rapport de la commission sur la planification financière 2020-2024.

Arrivé en fin de lecture, le Président indique que la commission financière salue le travail précis effectué et met bien en lumière qu'un plan financier à cinq ans ne peut pas représenter une situation certaine et intangible. Il doit être vu comme un outil de gestion appelé à éclairer les décisions de la commune en fonction d'hypothèses qui, par définition, peuvent être changeantes. En ce sens, il est appelé à être continuellement mis à jour et affiné. En particulier, la commission financière a noté l'absence de prise en compte :

- Des grands investissements votés et reportés (le projet « sport » voté au budget 2018) ou à venir (le cycle d'orientation de la Broye dont les chiffres semblent être connus) ;
- Des subventions dont la commune pourrait bénéficier pour financer les investissements projetés.

Malgré ces remarques, le Président de la commission financière indique que la commission financière préavise favorablement ce plan financier car il montre la situation financière de notre commune et pourra servir de base pour mesurer l'impact de décisions financières futures.

La Présidente remercie M. Olivier Dousse pour la lecture du rapport de la commission financière sur la planification financière 2020-2024.

Elle demande aux membres du Conseil général s'il y a des questions sur la planification financière 2020-2024 et sur le rapport de la commission financière.

Ce n'est pas le cas et la Présidente indique que le Conseil général a pris acte de la planification financière 2020-2024, en remerciant le Conseil communal pour ce travail.

9. Reprise au domaine public de deux routes forestières à Montagny-la-Ville.

La Présidente se réfère au dossier annexé à la convocation et demande au Conseil communal s'il souhaite ajouter des précisions.

Ce n'est pas le cas et la Présidente sollicite les chefs de groupe et les membres du Conseil général pour des questions éventuelles.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote la reprise au domaine public de deux routes forestières à Montagny-la-Ville, en demandant aux membres du Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La Présidente indique que la reprise au domaine public de deux routes forestières à Montagny-la-Ville est acceptée à l'unanimité.

10. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors des séances du 29 mai et 4 octobre

La Présidente se réfère au dossier de convocation de la séance et demande si le Conseil général a bien pu prendre connaissance des réponses dans le dossier. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

Ce n'est pas le cas. La Présidente remercie le Conseil communal pour ses réponses et passe au point suivant.

11. Divers

La Présidente ouvre la discussion.

M. Daniel Francey (7 Villages) indique avoir été contacté par le service des forêts et de la faune concernant un projet de remaniement parcellaire forestier. Il demande si le Conseil communal dispose d'informations à ce sujet.

La Syndique répond que le Conseil communal a examiné ce projet mais il a décidé qu'il n'était pas d'actualité.

M. Daniel Francey (7 Villages) regrette que l'opportunité de construire un trottoir à Grandsivaz n'ait pas été saisie par le Conseil communal pendant les travaux de goudronnage de la route cantonale. C'est aussi une question de sécurité, comme pour tous les villages de la commune.

La Syndique répond que le Conseil communal en prend note.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) demande des informations sur les bacs de rétention qu'il est prévu de construire à Montagny-la-Ville et à Montagny-les-Monts. Le 29 mai 2018, M. Thierry Bussard, ancien conseiller communal, a indiqué qu'il était prévu de les ajouter au budget 2019. Or il n'y a rien d'inscrit au budget 2019 et M. Raphaël Pidoud souhaiterait en connaître la raison.

M. Rémy Grether répond avec les informations à sa connaissance, quelque peu lacunaires du fait qu'il vient d'être élu conseiller communal en charge du dicastère. Il confirme qu'il est prévu d'aménager ces bacs de rétention, en priorité celui de Mannens, ensuite celui de Montagny-la-Ville et enfin celui de Montagny-les-Monts. Le bassin de rétention de Mannens est planifié en 2019 et les autres suivront.

M. Raphaël Pidoud rappelle à tous les terribles dégâts survenus en 2017 et il serait dommageable qu'un nouvel orage survienne à nouveau en provoquant de nouveaux. Il interpelle encore le Conseil communal concernant la route cantonale de Montagny-la-Ville, au lieu-dit les Parchys, un axe dangereux pour les piétons. Il demande s'il est possible de mener une étude en vue de l'aménagement d'un chemin piétonnier entre Montagny-la-Ville et Cousset.

M. Camille Bavaud prend la parole pour préciser tout d'abord les propos de M. Rémy Grether, Il agit là en tant que son remplaçant de dicastère. Pour les bassins de rétention, l'investissement prévu au budget d'investissement permettra de planifier l'aménagement du bassin de rétention de Montagny-la-Ville. Le PGEE mentionne des délais pour la construction des bassins de rétention dans la commune, à l'horizon 2020-2022. Le Conseil communal estime donc être encore dans la fourchette mais il va procéder aux travaux dès que possible pour sécuriser le vallon

des Arbogues. M. Camille Bavaud poursuit en informant que le projet de remaniement parcellaire permettait de répondre aux demandes aussi bien en matière de gestion forestière (intervention de M. Daniel Francey ci-dessus), de construction de bacs de rétention et d'aménagement de chemin piétonnier (interventions de M. Raphaël Pidoud ci-dessus). Le Conseil communal ayant décidé de reporter ce projet de remaniement parcellaire, il faut donc trouver une autre solution pour les forêts, pour les bacs de rétention et pour la création d'un chemin piétonnier entre Montagny-la-Ville et Cousset. Un remaniement parcellaire permet de trouver des solutions facilement et à moindre frais. Dès lors, il faut attendre une reprise en considération de la décision du Conseil communal sur le remaniement parcellaire pour l'aménagement de ces infrastructures, qui pourront en outre bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 70 %.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) demande des informations sur le dossier de la ligne à haute tension qui traverse le quartier de Granges Philings à Cousset. Plusieurs oppositions ont été déposées contre le projet de Groupe E qui prévoit augmenter le transport de courant sur cette ligne. Elles proviennent notamment des riverains qui refusent en outre de signer la convention de passage. Il précise que le rapport d'impact mentionne qu'il y a deux, voire trois habitations qui ont été classées dans la zone à risque. Malheureusement, la commune n'a pas fait opposition du fait que le délai était dépassé. Il pose dès lors les questions suivantes :

- Où en est ce dossier ?
- Quelle est la position de la commune par rapport à ce dossier, sachant que toutes les communes qui se sont opposées à cette augmentation de transport de courant ont pour la plupart réussi à faire enterrer la ligne à haute tension ?

Mme la Syndique répond que sauf erreur, un courrier a été envoyé par le Conseil communal au canton. Le Conseil communal n'a plus obtenu de nouvelle depuis.

M. Gilbert Fragnière est surpris que la commune ne suive pas cette affaire de près et se contente à rester sans nouvelle.

Mme la Syndique remercie M. Fragnière pour cette piqure de rappel et elle prend l'engagement de s'en inquiéter auprès du canton.

M. Gilbert Fragnière l'en remercie et interpelle le Conseil communal sur le projet d'antenne GSMR derrière la gare de Cousset, qu'il est prévu d'installer en face de la gare, en plein village de Cousset. Il pose les questions suivantes :

- Le Conseil communal est-il au courant de ce dossier ?
- Le Conseil communal a-t-il analysé le déplacement de cette antenne à un autre endroit, en dehors du village ?

Mme la Syndique donne la parole à M. Jean-Patrick Daidié qui confirme effectivement que le Conseil communal est au courant de ce dossier depuis 2016. A la base, il y avait quatre endroits proposés par les CFF et l'emplacement définitif vient d'être décidé à l'endroit mentionné par M. Gilbert Fragnière. Il s'agissait de l'emplacement le plus favorable pour le paysage, la population etc. Il s'agissait de la seule position plausible pour les CFF et pour le Conseil communal. M. Jean-Patrick Daidié précise que ce dossier a été traité en collaboration avec son collègue du Conseil communal, Stéphane Joye, qui précise que la procédure de mise à l'enquête sera introduite au début de l'année 2019. Dans ce dossier, il reste encore des éléments à définir comme les conditions de la convention entre les CFF et la commune du fait que l'antenne sera installée sur une propriété communale, à l'arrière de la centrale de chauffage à distance.

Mme la Présidente demande au Conseil communal de fournir des informations complémentaires pour la prochaine séance de Conseil général.

M. Claude Bugnon (7 Villages) revient sur les chemins piétonniers aménagés il y a bien quelques années aux Parchys à Montagny-la-Ville et entre Cousset et Villarey. Il constate aujourd'hui qu'il n'y reste plus aucune trace et demande au Conseil communal les raisons de cet abandon.

M. Camille Bavaud répond que le chemin vers Villarey est devenu accotement de la route cantonale, du fait que le canton a renoncé à entretenir ce chemin qui n'était pas réglementaire. Pour Montagny-la-Ville, le Conseil communal doit se renseigner. M. Camille Bavaud répond, là aussi, que seul la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire sera à même de trouver des solutions à ces problèmes, projet dont le Conseil communal a renoncé pour l'instant.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) interpelle le Conseil communal pour l'éclairage public. Il aimerait savoir quand est-ce que le Conseil communal prévoit la mise en œuvre de l'extinction des lumières entre minuit et cinq heures du matin, pour limiter la pollution lumineuse.

M. Camille Bavaud rappelle que le Conseil général a accordé un crédit d'investissement de Fr. 400'000.00 pour la transition à l'éclairage public LED. Il informe que le projet est terminé, à un coût nettement inférieur, sur une durée de deux ans au lieu de quatre. En l'état, la technologie LED ne nécessite plus une extinction du fait de la limitation du flux lumineux en deux étapes, actuellement en fonction. Pour une extinction la nuit, il faut déposer une demande en séance de Conseil général mais ce serait dommage de le faire, après les investissements importants consentis par la commune. M. Camille Bavaud indique que si une majorité du Conseil général décide d'étudier une extinction de l'éclairage public, alors le Conseil communal s'exécutera. Cependant, le Conseil communal ne va spontanément le faire.

M. Jean-Luc Clément demande que l'on fixe des heures pour l'extinction de l'éclairage public, c'est une solution simple qui permet d'économiser de l'énergie et de l'argent.

La Présidente précise à M. Jean-Luc Clément qu'il doit déposer une proposition formelle, soit maintenant, soit plus tard, qui sera soumise au vote du Conseil général concernant l'entrée en matière.

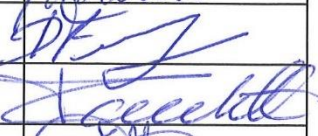
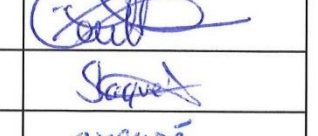
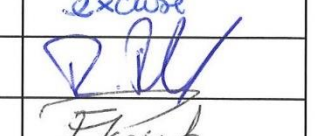
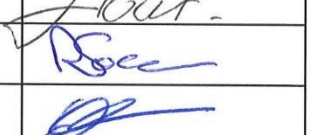
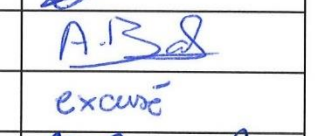
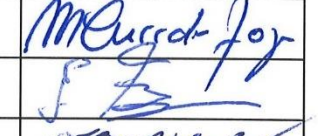
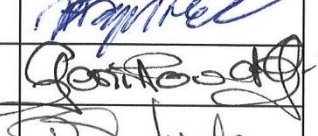
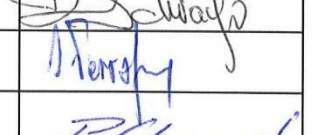
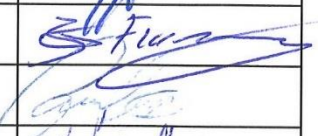
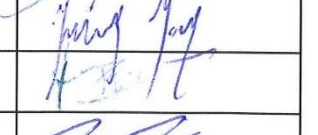
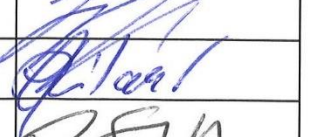
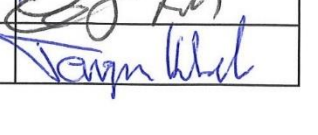
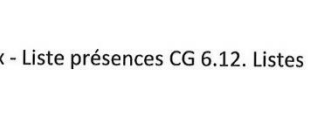
La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la séance en donnant rendez-vous pour le 23 mai prochain. Il est 23h15.

Le secrétaire :

La Présidente :

Christophe Burri

Anita Balz

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Route du Pavement 9	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Currat	Martine	Chemin de l'Onlion 21	1775	Mannens	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrigo	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Terrapon	Joël	Impasse des Prairies 2	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	